

CHARTRE DU RANDONNEUR

- Le vignoble est un espace partagé pour différents usages (viticulture, maraîchage, élevage, chasse, randonnées...). Les parcelles cultivées peuvent faire l'objet de traitements. Chacun est appelé à respecter les pratiques d'autrui afin de permettre une bonne cohabitation.
- Certains chemins sont privés, leurs propriétaires ont accordé une autorisation de passage. Seul votre respect des lieux peut en assurer la pérennité.
- Emportez vos détritiques et ne faites pas de feu.
- Restez sur le sentier balisé et n'entrez pas à l'intérieur des parcelles pour y faire de la cueillette.
- Tenez vos chiens en laisse.
- Refermez les barrières et clôtures dans les prairies pour respecter la tranquillité des animaux.
- En période de chasse (le jeudi et le dimanche de mi-septembre à février), portez une tenue voyante.

CODE DE BALISAGE

	GR [®] de Pays	PR [®] Promenade et Randonnée
Continuité du sentier		
Changement de direction		
Mauvaise direction		

CONTACT

Office de Tourisme du Vignoble de Nantes
Bureau d'information touristique de Clisson 02 40 54 02 95
www.levignobledenantes-tourisme.com

POINTS D'INTÉRÊT

Four du Montru

Ancien four à chaux du Montru : Le four à chaux du Montru est représentatif de la production de chaux au XIX^e siècle. À cette époque, les fours à chaux se multiplient. Celui du Montru est composé d'une grande tour d'environ 11 mètres de haut. À l'aide de charrettes, les ouvriers montaient les matériaux jusqu'en haut du four où se trouve l'ouverture, dite « gueulard ». À la suite de la construction de la digue de la Divatte qui vint couper la liaison commerciale avec le port du Montru vers 1860, le four à chaux cessa de fonctionner. En 2018, la commune a fait l'acquisition du four à chaux et du terrain sur lequel il se trouve. Un programme de restauration est en cours. Son objectif est de valoriser le site et son histoire.

Marais de Goulaine

Il s'étend sur 6 communes, 2 000 hectares ainsi qu'une zone inondable de 1 215 hectares. Il appartient au vaste complexe de zones humides d'importance internationale de la Basse-Loire. Cet espace exceptionnel est le siège d'une importante biodiversité animale et végétale. Le marais est un site naturel classé depuis 2001. Il est aussi inclus dans le réseau européen Natura 2000.

CIRCUIT DE L'AGRION DE MERCURE

*Marais de Goulaine,
vignoble et campagne
sont le théâtre de cette balade
accessible à tous.*

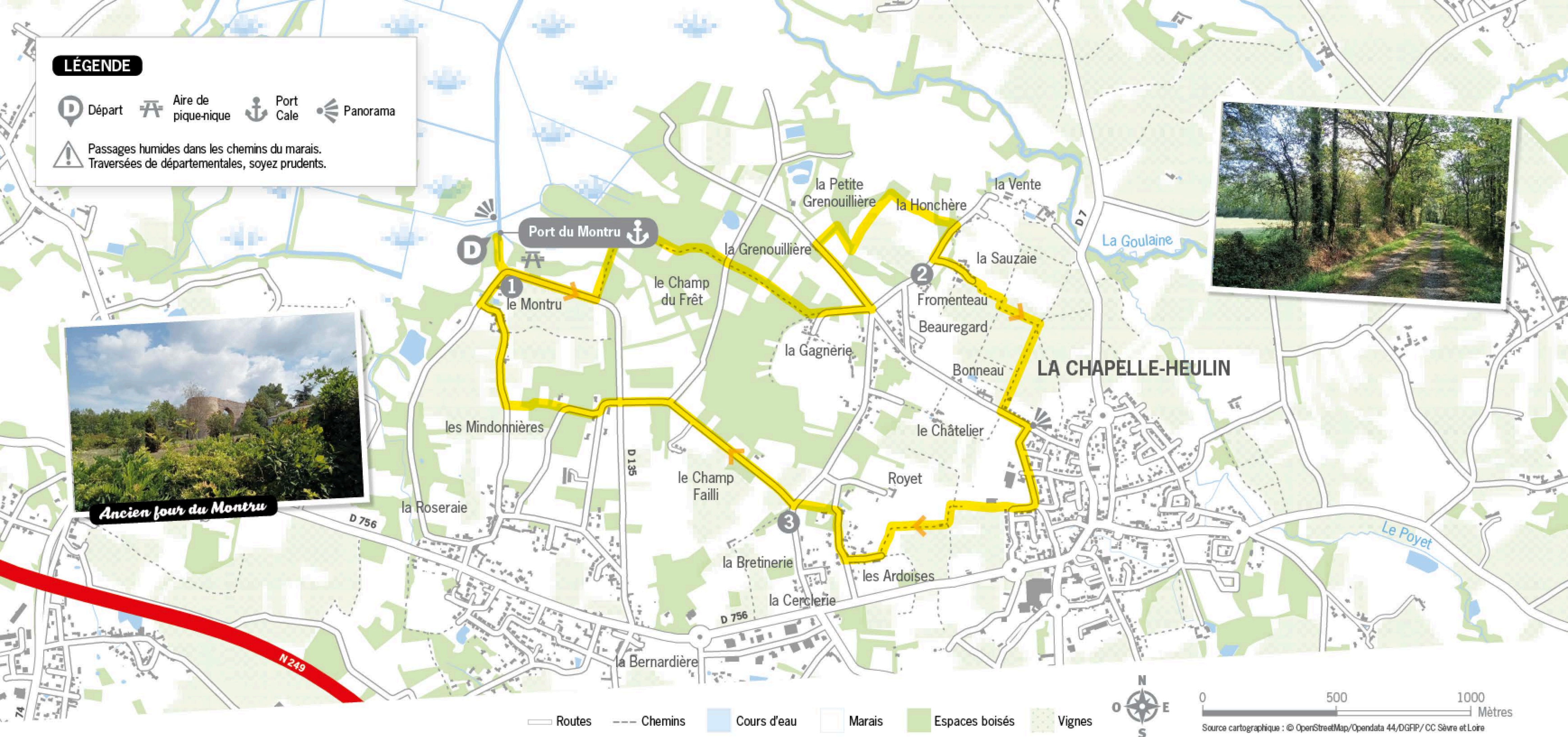
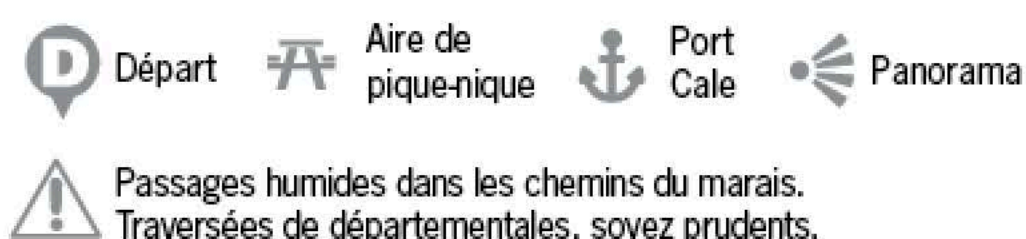


7 km

1h45

Baliseage 
 Port du Montru

LÉGENDE



PAS À PAS

CIRCUIT DE L'AGRION DE MERCURE



GPS - Port du Montru
Lat 47,183/ Long -1,3701

D Sortir du port du Montru pour suivre la route à gauche.

1 Tournez à gauche pour rejoindre le marais. Empruntez la passerelle puis tournez à droite et encore à droite. Suivez le chemin et tournez à gauche. Poursuivez sur le chemin, traversez la route et filez tout droit. Bifurquez à gauche pour rejoindre la route et continuez jusqu'au carrefour. Suivez la route à gauche sur 300 mètres et tournez à droite dans le chemin arboré. Suivez naturellement le chemin, et au bout, tournez à droite sur la route dans le village de la Vente.

2 Tournez ensuite à gauche pour rejoindre la Sauzaie. Au bout du village, poursuivez le long des vignes. Au bout de la première parcelle, prenez à droite et de suite à gauche. Filez et poursuivez à droite ensuite pour rejoindre la route. Tournez à gauche vers le bourg. Longez le stade et prenez la première rue à droite, poursuivez le long des équipements sportifs et empruntez le chemin à côté du centre technique municipal. Poursuivez sur le chemin pour rejoindre le village des Ardoises. Dans le village, prenez à droite sur la route et filez au bout du village pour emprunter un chemin à gauche.

3 Traversez la route et poursuivez tout droit sur 700 mètres. Au carrefour, poursuivez en face dans le village de la Plaine et suivez la route qui serpente à gauche et à droite et tournez à droite dans un chemin. À la sortie du chemin, tournez à droite sur la route, traversez le village du Montru et prenez à droite pour rejoindre le point de départ.